



Mémoire de l'Armée du Salut présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes :

Réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime

---

L'Armée du Salut du Canada est heureuse de participer à l'étude du Comité sur les services offerts aux femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime.

### **Services de l'Armée du Salut**

L'Armée du Salut est le plus important fournisseur non gouvernemental de services et de programmes sociaux destinés aux personnes les plus marginalisées et socialement exclues.

Dans le cadre de nos activités au Canada, nos services sociaux aident des milliers de femmes et d'enfants touchés par la violence familiale et conjugale. De plus, de nombreuses femmes à qui nous venons en aide grâce à nos autres programmes, que ce soit en rapport aux refuges, à l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, aux services correctionnels, aux soins aux personnes âgées et aux services communautaires et familiaux, ont également été victimes (ou sont victimes) de violence. Enfin, depuis 2009, nous avons accompagné plus de 1 500 femmes et filles qui ont été victimes de certaines des formes les plus extrêmes et les plus flagrantes de violence conjugale par l'intermédiaire de nos programmes de lutte contre la traite et l'exploitation des personnes et de nos services directs.

Le présent mémoire s'appuie sur l'expérience collective, les connaissances ainsi que l'expertise de l'Armée du Salut au sujet des enjeux, des répercussions et des options possibles concernant la prévention de la violence faite aux femmes et de la violence conjugale au Canada, et les interventions qui s'y rattachent.

### **Besoins et lacunes actuels**

- Les femmes et les familles qui fuient la violence sont souvent obligées de compter sur le réseau de refuges d'urgence en raison du manque d'espace dans les programmes spécialisés. Cela est particulièrement vrai dans les collectivités du Nord et de l'intérieur et dans les collectivités autochtones. Bien que les refuges offrent des repas et de l'hébergement, ils ne sont pas conçus pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des enfants. Ces refuges ne sont pas toujours en mesure de fournir les systèmes, le soutien et les programmes en matière de sécurité nécessaires.
- Bien que les femmes qui peuvent avoir accès aux refuges pour femmes victimes de violence puissent être en sécurité lorsqu'elles y résident, une fois qu'elles quittent les refuges, rien ne garantit qu'elles ne seront pas victimes d'un nouvel épisode de violence. Les femmes, et en particulier celles qui ont des enfants, éprouvent fréquemment des difficultés économiques, ce qui les amène souvent à retourner dans des situations dangereuses.
- Nous constatons que les femmes marginalisées subissent des taux plus élevés de violence et ont souvent moins de ressources pour accéder à du soutien, notamment le transport et la défense juridique.
- Nous observons une augmentation des taux de répercussion de maladies mentales et de consommation de substances comme moyen de faire face à la violence, ce qui engendre des obstacles supplémentaires.

- Dans les cas de violence familiale et d'exploitation, nous savons que la victime peut devoir s'y prendre à plusieurs fois (jusqu'à 10) avant de parvenir à s'extraire des situations de violence, surtout lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions viables ou que l'agresseur est un être cher. De plus, le choix de s'enfuir et de s'en sortir prend souvent du temps et nécessite un soutien spécialisé, et il est fréquent que les personnes victimes de violence conjugale passent par plusieurs tentatives de fuite avant de s'en sortir. Il est important que chaque tentative de fuite soit reçue avec validation et soutien. Certains programmes ont établi des limites à l'engagement répété.
- Bien qu'il existe des similitudes entre la violence conjugale et les traumatismes subis par les victimes de la traite de personnes et de l'exploitation, les survivants de la traite de personnes subissent souvent un degré plus élevé de traumatismes sexuels que la plupart des survivants de violence conjugale; ces personnes éprouvent donc des difficultés dans la plupart des programmes de lutte contre la violence conjugale. Par conséquent, il doit y avoir une gamme de services offerts aux personnes qui fuient des situations de violence et d'exploitation. Plus précisément, les survivants de la traite de personnes doivent pouvoir avoir accès à un modèle de logement qui intègre et applique un soutien et des pratiques exemplaires sensibles aux traumatismes, et qui offre des solutions de réduction des méfaits en matière de consommation de substances.
- De nombreux programmes ont des délais serrés pour le soutien de première étape (de 30 à 90 jours), ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour obtenir un logement à la prochaine étape.
- La plupart des programmes sont axés soit sur les femmes qui ont des enfants ou les femmes seules, mais nous avons déterminé qu'un besoin existe pour les deux groupes. De plus, nous voyons la nécessité d'offrir des possibilités de soutien aux personnes qui s'identifient comme des femmes ou des personnes de genre fluide ou non binaire, car certains programmes ont refusé de fournir des services aux transgenres qui s'identifient comme des femmes.
- Enfin, nous avons vu des cas de violence conjugale envers les hommes, qui s'enfuient ensuite avec les enfants. Nous constatons un manque d'appui dans ces cas uniques et nous encourageons la prise en considération des hommes et des enfants concernés.

### **Financement fédéral**

- En général, le financement et les programmes fédéraux destinés aux refuges pour femmes et aux logements de transition sont limités.
- Nous avons constaté que les programmes de financement fédéraux sont souvent axés sur le financement de nouveaux projets ou des immobilisations, mais qu'ils ne soutiennent pas les activités de base ou les projets à long terme. Si la portée du financement fédéral pouvait être élargie, l'organisation pourrait ainsi se concentrer davantage sur le programme et les services plutôt que de passer par plusieurs paliers hiérarchiques pour assurer le financement. De plus, nous recommandons de financer des projets à long terme afin d'en favoriser la croissance et la durabilité.
- Le financement direct des refuges, pour les femmes, les survivants de violence et les survivants de l'exploitation, n'a pas augmenté dans de nombreuses administrations au pays, et ce, depuis

de nombreuses années. Par conséquent, on ne répond pas aux besoins des femmes et des familles qui fuient la violence et d'autres problèmes personnels. D'autre part, les coûts liés à la dotation en personnel, aux vivres et aux autres dépenses continuent d'augmenter.

- Les projets ont tendance à être axés sur les centres urbains, alors que les collectivités rurales, nordiques, intérieures et autochtones ont des besoins plus criants.
- Comme les besoins des Autochtones varient, nous recommandons donc des projets qui intègrent les chefs autochtones et des approches de rechange aux coutumes occidentales.

### **Perspectives d'avenir**

1. D'après notre expérience, la raison la plus courante pour laquelle les femmes et les enfants sont refoulés des refuges, c'est que ceux-ci ont atteint leur pleine capacité. Nos recommandations :
  - a. Accroître le financement alloué aux nouveaux projets, ainsi qu'au soutien opérationnel de base continu et aux programmes en cours.
  - b. Permettre une prise en charge centralisée pourrait aider à faire en sorte qu'un plus grand nombre de femmes ayant besoin d'un refuge puissent avoir accès à des lits inoccupés à proximité de chez elles, accroître l'efficacité du système dans son ensemble et offrir une plus grande sécurité à celles qui pourraient être confrontées à des menaces immédiates.
  - c. Offrir une plus grande accessibilité aux personnes vivant dans des régions éloignées, notamment des moyens de transport proches des autoroutes et des camps de travail, ainsi que des solutions en cas de mauvaises conditions météorologiques comme la neige abondante ou la glace.
2. Bien que les femmes et les familles qui ont accès aux refuges puissent être en sécurité pendant qu'elles y sont, une fois qu'elles ont quitté les lieux, rien ne garantit qu'elles ne seront plus victimes de mauvais traitements. Nos recommandations :
  - a. Offrir un plus grand soutien à la transition à la vie en communauté pour les femmes qui quittent le réseau de refuges, ce qui est nécessaire pour assurer le maintien de leurs soins de suivi jusqu'à ce qu'elles retrouvent une stabilité.
  - b. Investir davantage dans le logement abordable pour les femmes et les enfants.
  - c. Élaborer des programmes qui englobent le bien-être mental et les enjeux de toxicomanie.
3. Les survivants de l'exploitation et de la traite de personnes sont victimes de certaines des formes les plus extrêmes de violence faite aux femmes et de violence conjugale. Nos recommandations :
  - a. Que les survivants de la traite de personnes aient accès à des programmes et à de l'aide au logement spécialement conçus pour répondre à leurs besoins particuliers.
  - b. Que tout modèle d'aide au logement qui offre des services aux survivants de la traite de personnes tienne compte des traumatismes, utilise à bon escient les principes de réadaptation psychosociale et fonctionne à partir d'une base intersectionnelle.

4. Pour beaucoup, le système juridique et judiciaire est complexe, coûteux et parfois effrayant. Recommandations de l'Armée du Salut :
  - a. Renforcer les interventions judiciaires et mettre en œuvre des mesures de protection et d'intervention supplémentaires pour les personnes victimes de violence familiale.
  - b. Offrir une formation supplémentaire et du perfectionnement professionnel afin de tirer parti de l'expertise des professionnels et du personnel des tribunaux et de répondre plus efficacement aux questions complexes de droit de la famille. Une spécialisation au sein même des tribunaux pourrait aider à répondre aux questions complexes liées au tribunal de la famille.
  - c. Fournir un accès accru à de l'aide juridique pour appuyer les femmes et les filles qui pourraient avoir besoin d'un représentant personnel ou d'une pension alimentaire.

### **Conclusion**

En résumé, l'Armée du Salut encourage un financement et un soutien accrus pour les refuges de protection contre la violence faite aux femmes et la violence conjugale, et pour les programmes visant à améliorer la protection, la sécurité et le bien-être des femmes et des familles victimes de violence.

L'Armée du Salut sera heureuse de pouvoir examiner plus profondément cette question, au besoin.